



Les candidats pour des introductions en Bourse hésitent ou rebroussement chemin

IDMidCaps - 25/01/2008

En raison des conditions de marché, les intermédiaires constatent des reports, voire des annulations, de projets d'entrée en Bourse

Le flux d'introduction en Bourse sur Euronext Paris se tarit. Après un quatrième trimestre 2007 où le montant des émissions placées s'est replié de 17 % par rapport au même trimestre en 2006, Thierry Charron, associé responsable du Global Capital Markets Groupe au sein du cabinet PricewaterhouseCoopers, considérait au début du mois de janvier, que « *les incertitudes qui pèsent sur les perspectives 2008 sont les plus fortes que nous ayons connues depuis plusieurs années* » sur le marché européen des Initial Public Offerings (IPO).

Une tendance qui se confirme sur le terrain selon les banquiers d'affaires parisiens en charge des valeurs moyennes. Il est en effet question de reports, voire d'annulations d'IPO. « *Dans ce contexte, certains candidats préfèrent se concentrer sur l'exploitation de leur entreprise, considérant qu'il sera toujours temps de parler de la cotation ultérieurement* », observe Nicolas Dehais, associé en charge du département Corporate Finance chez H. et Associés. « *Les investisseurs n'ont pas vraiment d'argent pour les introductions, estime Eric Parent, président d'Atout Capital. Nous avons des dossiers mais nous les mettons tous en stand by* ». L'intermédiaire, qui organise l'admission sur Alternext de Luneau Technology (diagnostic en ophtalmologie), prévue le 29 janvier prochain, n'a cependant pas pris la décision d'annuler l'opération. « *Le processus est engagé, menons-le jusqu'à son terme. S'il doit y avoir report, 90 % du travail sera fait en attendant la prochaine fenêtre de tir* », estime Eric Parent.

Pour Yannick Petit, PDG d'Allegra Finance, « *quelques opérations sont dans les tuyaux avec un pipeline à peu près équivalent à l'année passée* ». Trois opérations sont ainsi programmées, la question étant de savoir quand. « *Avec ce gros temps, il ne serait pas raisonnable de les lancer. Nous sommes en train de les décaler, mais on ne sait pas à quel horizon : est-ce une question de quelques semaines ou de quelques mois ?* », s'interroge Yannick Petit. S'il espère une éclaircie « *dès le deuxième trimestre* » 2008, il craint aussi que l'on assiste « *à des arbitrages des gérants en faveur de sociétés cotées qu'ils connaissent déjà, bradées au cours actuel* », et ce, au détriment de sociétés nouvelles qui ont tout à démontrer. Pour sa part, Eric Parent ne voit pas de reprise sur le marché des introductions en Bourse « *avant la publication des résultats des banques* ».

Si à court terme toute prospection envers des candidats à la cotation est impossible, affirme un banquier d'affaires, certains voient des raisons d'espérer. L'assèchement du crédit qui provient de la crise des prêts hypothécaires américains, « *pousse des entreprises de plus en plus nombreuses à se tourner vers les marchés boursiers* », estime Thierry Charron. La forme de ces introductions en Bourse pourrait cependant évoluer au détriment des offres ouvertes aux actionnaires individuels, rendus frileux par la médiatisation de la crise et la chute des actions qu'ils possèdent en portefeuille. « *Nous ne faisons rien d'autre que des cotations directes avec des placements privés préalables* », abonde Nicolas Dehais. Certaines introductions de ce type seraient d'ailleurs quasiment acquises avec des cotations directes à venir dans les mois qui viennent, les levées de fonds ayant déjà été réalisées antérieurement auprès d'investisseurs qualifiés. L'année 2008 devrait également être marquée par l'arrivée des premières entreprises non européennes cotées à New York grâce à l'instauration de la procédure, dite de *fast track*,

leur permettant de bénéficier d'un accès simplifié aux marchés de Nyse Euronext en Europe. Conséquence de la fusion entre la place paneuropéenne et le Nyse, la procédure concerne aussi bien le marché réglementé qu'Alternext. Il suffira aux sociétés candidates de présenter aux autorités de marché des pays concernés (Belgique, France, Pays-Bas et Portugal), les documents déjà contrôlés par la Securities and Exchange Commission (SEC), l'autorité boursière américaine, en lieu et place du prospectus habituellement exigé lors d'une introduction en bourse. L'émetteur qui opte pour cette solution ne pourra, toutefois, pas faire appel public à l'épargne à l'occasion de son introduction sur le marché et devra se contenter d'un placement privé. Si par la suite, il souhaite lever des fonds en Europe, il devra soumettre un prospectus en bonne et due forme aux autorités de marché locales. Aucun représentant d'Euronext n'était joignable dans l'immédiat.

Cet article a été imprimé depuis le site **www.agefi.fr**

La reproduction de cet article n'est autorisée que dans la limite d'une copie et pour un usage strictement personnel.

Toute autre utilisation nécessite une autorisation préalable de L'Agefi.

© L'Agefi - 2008